

XVI) FORMATION DE **JUGE DE SAUT A SKI**

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE SAUT A SKI J (Saut et CN)
PREROGATIVES	Assurer sous la direction du Directeur d'Epreuve pour la fonction de juge aux longueurs ou sous celle du Responsable formation régionale, le jugement de style des épreuves de saut de niveau régional.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves de Saut ainsi que des notions de notations de style.
ORGANISATION	Le brevet de Juge est obtenu au cours de stages – examens organisés à l'initiative du responsable formation dans les comités régionaux.
ENCADREMENT	Délégués responsable de la formation régionale.
FORMATION	Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 1 jour. Le visuel de formation de Juge de longueur et de style selon le livret RIS Livre III règles communes Saut à Ski. (Le Tronc Commun Fédéral est présenté à cette occasion)
DUREE DE VALIDITE	Le brevet d'un Juge non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.
RECYCLAGE	Le Bureau Technique Régional mettra à la disposition des Juges le RIS Livre III règles communes Saut à Ski, document de référence et de formation continue.

XVII) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION SAUT**

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE COMPETITION SAUT <i>JC (Saut)</i>
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de ski de saut et combiné nordique (Directeur d'Epreuve, Secrétaire de compétition, Juge de style, Juge à l'arrivée, Starter, Chef du contrôle, Chef du stade).
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Etre présenté par le Président de la Commission Saut de son Comité et être déjà titulaire
ORGANISATION	NATIONALE. Le Bureau Technique Régional recense auprès des clubs les candidats à la formation de JC Saut & Combiné Nordique puis les communiquera au responsable national qui proposera des dates de sessions de formation.
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels, soit toute personne – professionnel ou non - pouvant apporter une compétence reconnue.
FORMATION	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral). Remise du Carnet d'identité d'Officiel National Saut <u>Durée</u> : 1 journée</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u> : Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation. <u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>
RECYCLAGE	<p>Le BTN Saut a la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>

XVIII) FORMATION DE **DIRECTEUR D'EPREUVE SAUT**

INTITULE ABREVIATION	DIRECTEUR D'EPREUVE SAUT & COMBINÉ NORDIQUE <i>DE (Saut & CN)</i>
PREROGATIVES	Tenue du poste de responsable du Comité d'Organisation et du déroulement des épreuves de ski de saut et de ski de fond pour le combiné nordique.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Etre présenté par le Président, Commission Saut de son Comité.
ORGANISATION	NATIONALE. Le Bureau Technique Régional recense auprès des clubs les candidats à la formation de Directeur d'Epreuve Saut & Combiné Nordique puis les communiquera au responsable national qui proposera des dates de sessions de formation.
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels, soit toute personne – professionnel ou non - pouvant apporter une compétence reconnue.
FORMATION	Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 1 jour. Le visuel de formation de Juge de longueur et de style selon le livret RIS Livre III règles communes Saut à Ski. (Le Tronc Commun Fédéral est présenté à cette occasion)
DUREE DE VALIDITE	Le brevet d'un Directeur d'Epreuve non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.
RECYCLAGE	Le Bureau Technique Régional mettra à la disposition des Juges le RIS Livre III règles communes Saut à Ski, document de référence et de formation continue.

XIX) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SAUT**

<p>INTITULE ABREVIATION</p>	<p>DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SAUT DTF (Saut & CN)</p>
<p>PREROGATIVES</p>	<p>Assurer, à la demande des responsables régionaux ou nationaux, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau régional et national.</p>
<p>PREREQUIS</p>	<p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Etre présenté par le Président de la commission saut de son Comité. Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans. (Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves, du règlement RIS et FFS et avoir des notions de jugement et de gestion informatique des courses.)</p>
<p>ORGANISATION</p>	<p>NATIONALE. Le Responsable national met en place tous les deux ans un séminaire (formation et/ou recyclage) de DT FFS Saut et CN. Les dates de ce séminaire sont communiquées aux Comités Régionaux.</p>
<p>ENCADREMENT</p>	<p>Par des formateurs identifiés comme tels.</p>
<p>FORMATION</p>	<p>La formation est programmée sur une journée et validée après le stage pratique. <u>1^{ère} étape</u> → projection en salle d'un visuel sur l'activité et son règlement (y compris Tronc Commun Fédéral), approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) d'études de cas relatifs aux applications du RIS. Visa du Carnet d'identité d'officiel national Saut <u>2^{ème} étape</u> → <u>Stage pratique</u> de mise en situation comme Assistant DT sur une course nationale avec un DT formateur qui validera le brevet. <u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant, au maximum dans un délai d'un an.</p>
<p>DUREE DE VALIDITE</p>	<p>Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans. Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.</p>
<p>RECYCLAGE</p>	<p>Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages. (voir Organisation) Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p>

XX) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SAUT**

INTITULE	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SAUT
ABREVIATION	<i>DTI (Saut)</i>

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional